



Commune de Chantemerle. Plan indiquant les ouvrages à exécuter pour la construction d'une passerelle pour le service du chemin de Chantemerle à la route vicinale de grande communication n° 8 qui doit être établie sur la rivière de la Berre. Plan, coupes et élévation. Dressé par l'agent voyer cantonal Chaix. Grignan, le 12 mai 1853.

Référence du document reproduit :

- **Commune de Chantemerle. Plan indiquant les ouvrages à exécuter pour la construction d'une passerelle pour le service du chemin de Chantemerle à la route vicinale de grande communication n° 8 qui doit être établie sur la rivière de la Berre. Plan, coupes et élévation. Dressé par l'agent voyer cantonal Chaix. Grignan, le 12 mai 1853.**

Commune de Chantemerle. Plan indiquant les ouvrages à exécuter pour la construction d'une passerelle pour le service du chemin de Chantemerle à la route vicinale de grande communication n° 8 qui doit être établie sur la rivière de la Berre. Plan, coupes et élévation. Dressé par l'agent voyer cantonal Chaix. Grignan, le 12 mai 1853. A. C. Chantemerle-les-Grignan.

IVR82\_19972600531X

Auteur de l'illustration : Alain Franchella

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation